

**Visite officielle de travail à Berne de Son Excellence l'Honorable Gareth John EVANS,
Sénateur, Ministre des affaires étrangères d'Australie, le mercredi 22 septembre 1993****RAPPORT****0. GÉNÉRALITÉS****1. Déroulement des entretiens**

Les entretiens ont débuté par un tête-à-tête du Conseiller fédéral Flavio Cotti avec M. Evans. Ils se sont poursuivis en présence des deux délégations, celle de la Suisse comprenant également les ambassadeurs F. Nordmann, H. Reimann et G. Ducrey ainsi que MM. F. Egle, D. Martinelli et O. Yersin, en portant sur les relations bilatérales et des questions multilatérales. Les entretiens se sont prolongés de façon informelle durant le dîner offert par le Chef du Département, auquel ont aussi pris part du côté suisse les ambassadeurs P.-L. Girard et G. von Salis. Ils ont alors porté principalement sur la région Asie-Pacifique, mais aussi sur l'Europe. Les entretiens se sont déroulés dans une atmosphère agréable et constructive.

Les entretiens du DFAE ont été précédés d'un entretien de la délégation australienne avec une délégation du DFEP présidée par le Secrétaire d'Etat Franz Blankart, consacré aux relations économiques bilatérales et à l'Uruguay Round.

2. Invitation

Il s'est agi de la première visite d'un ministre des affaires étrangères dans l'histoire des relations bilatérales. M. Evans a invité le Chef du Département à se rendre également en Australie, à l'époque qui lui convient.

I. RELATIONS BILATÉRALES**1. Fermeture de l'ambassade d'Australie**

M. Evans qualifie les relations bilatérales d'excellentes. Il connaît la déception provoquée en Suisse par la fermeture de l'ambassade d'Australie à Berne au début de cette année. Il rappelle que celle-ci a été décidée uniquement pour des raisons budgétaires et correspond à la volonté des autorités australiennes de continuer à développer leurs relations avec l'Asie. Cette mesure fait partie de la restructuration du réseau diplomatique australien entreprise au cours des deux dernières années. Relevant que l'Australie dispose de trois ambassadeurs multilatéraux à Genève mais que la Suisse n'accepte pas d'accréditation à Berne de représentants étrangers domiciliés dans la région de Genève, il indique qu'on pourrait peut-être attendre des modifications de cette pratique à l'avenir.

Dans sa réponse, le Chef du Département dit regretter cette fermeture, mais qu'il

comprend parfaitement la nécessité pour l'Australie de rationaliser son réseau diplomatique. Il ajoute que la Suisse sera de son côté aussi obligée de faire de même, mais il assure son interlocuteur que l'Australie ne fera pas partie des Etats touchés par cette rationalisation.

M. Evans signale que la Suisse est le septième investisseur étranger en Australie, que 30'000 visiteurs en provenance de Suisse, souvent des jeunes, s'y rendent chaque année, en y faisant fréquemment de longs séjours. Il estime que les investissements suisses vont sûrement continuer à croître, profitant de la situation de tremplin qu'est celle de l'Australie face à l'Asie, une réalité puisque 60 % de son commerce s'effectue avec cette région. Cet avantage découle aussi selon lui de son environnement culturel occidental, du confort de vie qu'elle offre, du niveau d'éducation élevé de sa population et de son haut niveau scientifique.

2. Octroi de bourses par la Suisse

Le Chef du Département mentionne seulement ce point, sans le discuter. M Evans relève qu'une solution a récemment été trouvée en la matière.

3. Ratification de l'accord d'assistance judiciaire

Les deux délégations ayant constaté avant les entretiens officiels déjà que rien ne s'oppose désormais à la ratification de l'accord d'assistance judiciaire conclu le 25 novembre 1991 à Berne, M. Evans renonce à discuter ce point.

4. Demande australienne de conclusion d'un accord de sécurité sociale

M. Evans souligne que plusieurs milliers de citoyens des deux pays ont cotisé aux institutions de sécurité sociale de l'autre pays et qu'il serait donc légitime qu'ils puissent bénéficier des prestations de ces dernières. L'Australie a déjà négocié des accords de sécurité sociale avec d'autres Etats européens. Il sait cependant que la conclusion d'un accord de sécurité sociale avec l'Australie n'est pas une priorité pour la Suisse.

Dans sa réponse, le Chef du Département reconnaît qu'il s'agit là d'un sujet très important. La Suisse se doit certes d'établir des priorités en la matière, mais nous convenons que cette question doit être résolue avec l'Australie. Le DFAE transmettra ce message à l'Office fédéral des assurances sociales. Depuis le non du 6 décembre 1992, la Suisse doit ajuster ses traités bilatéraux avec les Etats de l'Espace économique européen afin de permettre à ces derniers de les rendre compatibles avec les règles de l'EEE.

5. Aborigènes

Le Chef du Département signale à son interlocuteur qu'il est très important pour lui au niveau culturel, en tant que représentant d'une minorité équivalant à 5 % de la population suisse, de connaître la politique des autorités australiennes à l'égard des aborigènes.

M. Evans estime raisonnable de parler de cette question. Il s'agit d'un constant problème de droits de l'homme pour l'Australie. Les aborigènes comptent pour 3 % de sa population. Le problème qu'ils représentent est comparable à celui des Indiens aux Etats-Unis. Une petite partie d'entre eux, qui vit dans des régions isolées, lutte pour préserver son identité, alors qu'une grande partie d'entre eux s'est parfaitement intégrée, et que de larges groupes de cette population vivent dans des villes rurales où ils ne sont ni à même de préserver leur identité ni pleinement intégrés.

Toutes les lois discriminatoires à l'égard des aborigènes ont été éliminées au cours des vingt-cinq dernières années. Le gouvernement essaie de résoudre le problème que représente cette population de plusieurs façons. Il dépense ainsi chaque année trois milliards de dollars australiens en sa faveur, ce qui est énorme (habitat, santé, éducation, formation, emploi, etc.). Il essaie aussi de trouver une solution au problème des terres que les aborigènes revendiquent sur la base du très important arrêt pris il y a une année par la Cour suprême, qui renverse la pratique longtemps suivie auparavant. Cette question des terres est maintenant l'objet d'une controverse, qui intéresse en particulier l'industrie minière.

Le problème des aborigènes est totalement différent de celui que représente par exemple la minorité tessinoise en Suisse. Il s'agit de personnes qui ont des difficultés à effectuer la transition vers une nouvelle civilisation. Le but du gouvernement est de leur donner une identité et le respect d'eux-mêmes. Ce sont là des conditions pour résoudre leurs difficultés. L'Australie fait tout ce qu'elle peut en la matière, mais il n'y a pas de solution facile. Elle accueille d'ailleurs volontiers toutes sortes de missions d'études à ce sujet.

II. QUESTIONS MULTILATÉRALES

1. Genève

Le Chef du Département relève que Genève accueille déjà le Secrétariat intérimaire de la Convention sur la diversité biologique et le Secrétariat du Comité intergouvernemental de négociations pour une Convention sur le climat, les deux principales Conventions dont s'est occupée la Conférence de Rio. La Suisse apprécierait que les Secrétariats définitifs de ces deux Conventions soient établis à Genève. La Suisse serait heureuse de pouvoir disposer du soutien de l'Australie à cet effet.

M. Evans, dans sa réponse, convenant qu'il est effectivement parfaitement rationnel que ces deux Secrétariats restent à Genève, assure la Suisse de l'appui de l'Australie à ce sujet, elle qui dispose d'ailleurs déjà dans cette ville d'un ambassadeur chargé des affaires de l'environnement.

2. Opérations de maintien de la paix

Le Chef du Département qualifie de révolutionnaire le projet de la Suisse de création d'un corps de casques bleus, sur une base volontaire puisque nous ne disposons pas de soldats professionnels. Il rappelle l'acceptation de ce projet, à une large majorité, par le Parlement et le référendum lancé à ce sujet. Il relève que si ce projet est accepté en votation populaire il sera plus facile ensuite d'adhérer aux Nations Unies. Les difficultés rencontrées par celles-ci dans plusieurs régions du monde (Somalie, etc.) n'accroissent certes pas les chances de succès de ce projet devant la population suisse. Mais les autorités suisses sont décidées à se battre pour lui, car elles considèrent qu'il a encore quelques chances de succès.

Le Chef du Département indique que la Suisse est complètement engagée dans l'opération MINURSO, que cette concentration de nos moyens en la matière nous empêche d'intervenir dans d'autres régions du monde qui seraient même plus importantes que le Sahara occidental pour notre pays.

Le Chef du Département questionne son interlocuteur sur les intentions de

l'Australie à propos de sa participation à l'opération MINURSO. M. Evans indique que l'Australie a fait part au Secrétaire général des Nations Unies de son désir de transférer les moyens qu'elle a engagés au Sahara occidental dans une autre région du monde (Mozambique). **Information confidentielle** (car non encore portée à la connaissance du Secrétaire général des Nations Unies): le ministre australien de la défense a annoncé qu'il procédera encore à une rotation des forces australiennes engagées dans l'opération MINURSO, ce qui prolongera leur présence jusqu'en mars 1994, mais qu'il procédera ensuite à leur retrait. Elles peuvent effectivement être engagées ailleurs, dans des opérations de la paix plus importantes. Il souligne cependant que d'autres opérations de maintien de la paix des Nations Unies ont été des réussites (Namibie, Cambodge).

M. Evans relève que l'Australie ne connaît pas les mêmes contraintes que la Suisse en ce qui concerne les opérations de maintien de la paix. Il espère que nous parviendrons à l'avenir à augmenter notre capacité d'intervention en la matière. La voie nous est ouverte aux Nations Unies puisque nous y sommes les bienvenus. Il ajoute qu'il est un peu incongru de voir Genève comme centre d'organisations internationales alors que la Suisse n'est pas membre des Nations Unies.

M. Evans remet au Chef du Département deux livres dont il est l'auteur: "Australia's Foreign Relations" et son dernier livre, celui qu'il va présenter ces prochains jours à New York après cette visite à Berne et celle qui suit à Bruxelles, auprès de la Communauté européenne. Il estime que l'"Agenda for Peace" ne va pas très loin. Son dernier livre est une contribution pour une meilleure articulation des critères à utiliser par les Nations Unies et la communauté internationale avant de se plonger dans des opérations de maintien de la paix. Ce livre est aussi consacré aux nécessaires réformes des Nations Unies, celles-ci devant être mieux organisées et gérées, même si plusieurs choses utiles y ont été faites à ce sujet au cours des dernières années. Remise à M. Evans par le Chef du Département d'un livre dont il est également l'auteur.

3. Coordination humanitaire

M. Evans estime que le besoin existe d'une bien meilleure coordination des institutions actives dans le domaine humanitaire (HCR, UNICEF, FAO, CICR, etc.). Le niveau actuel de coordination au sein des Nations Unies n'est pas assez élevé. Par conséquent, les Nations Unies ne sont actuellement pas en mesure d'assurer cette coordination. M. Evans se dit favorable à la création d'une nouvelle organisation de secours dans le domaine humanitaire réunissant les institutions actuelles actives en la matière, sous la forme d'une agence des Nations Unies. Son chef devrait avoir un rang plus élevé que n'importe quel autre fonctionnaire des Nations Unies excepté leur Secrétaire général. Les institutions humanitaires actuelles ne subsisteraient que sous une forme résiduelle leur permettant de poursuivre leurs activités en matière de développement. Il sait que cette question est politiquement délicate. Il estime cependant qu'un débat devrait être ouvert à ce sujet, et que la Suisse devrait bien sûr y prendre part.

Selon le Chef du Département, la nécessité d'une coordination existe dans presque tous les domaines. La question d'un minimum de coordination devient centrale, notamment dans le domaine humanitaire. La Suisse et l'Australie pourraient renforcer leurs discussions à propos de ce problème, qui n'est effectivement pas résolu.

A la question de l'Ambassadeur Nordmann, qui partage les vues de M. Evans sur la nécessité d'une meilleure coordination, de savoir si l'Australie va présenter une initiative à ce sujet lors de la présente Assemblée générale des Nations Unies, M. Evans répond qu'il ne sait pas ce qu'elle va faire prochainement, mais que cette question est à l'examen, car l'insatisfaction est grande face à l'absence actuelle d'organisation opérationnelle en la matière.

Le Chef du Département demande à son interlocuteur de nous tenir informés des développements que l'Australie entend donner à ce dossier, de manière à ce que nous puissions lui accorder notre soutien, ce à quoi M. Evans répond que cet appui serait plus facile si la Suisse était membre des Nations Unies.

4. Conférence internationale pour la protection des victimes de la guerre du 30 août au 1er septembre 1993 à Genève

Le Chef du Département remercie l'Australie pour sa participation à la conférence susmentionnée et rappelle le mandat confié à la Suisse de poursuivre les efforts nécessaires pour la mise en oeuvre des engagements pris durant la conférence. Il signale que l'Australie pourrait aider la Suisse dans cette tâche.

M. Evans regrette de ne pas avoir pu participer personnellement à cette conférence, fort bonne selon lui, et dont les résultats sont très positifs, même si un certain chemin reste à parcourir pour que les objets qui y ont été discutés deviennent bien concrets. Il affirme que l'Australie participera certainement à l'exécution du mandat confié à la Suisse par cette conférence.

5. Coopération australo-suisse dans le domaine de la non-prolifération des armes de destruction massive

L'Ambassadeur Nordmann fait savoir que nous apprécions l'initiative australienne prise à Genève en vue d'élargir la Conférence sur le désarmement et les efforts que l'Australie entreprendra pour parvenir à un consensus à ce sujet après l'opposition américaine à l'inclusion de l'Irak dans la liste des nouveaux membres proposés.

Nous apprécions aussi notre coopération en matière nucléaire, notamment dans le cadre de l'"Australia Group", car nos deux pays sont producteurs de nombreux biens sensibles et de technologies.

La Suisse apprécie de plus de coopérer avec l'Australie à propos de la détermination des futures directions que doit suivre le MTCR (Missile Technology Control Regime), le principal point à l'ordre du jour de la prochaine réunion plénière du MTCR, en novembre 1993 à Interlaken.

M. Evans fait savoir que l'Australie apprécie aussi de travailler avec la Suisse à propos de ces questions. Il la remercie d'organiser cette prochaine réunion plénière du MTCR. Ce thème est devenu important avec la vente de missiles chinois au Pakistan, une affaire très délicate. Il rappelle la conférence sur le traité de non-prolifération nucléaire en 1995. Il estime qu'un traité d'interdiction globale des essais nucléaires a enfin une chance de voir le jour. Mais il ignore si la Chine va respecter le moratorium existant en matière d'essais nucléaires.

6. Candidature de la Suisse au Conseil exécutif de l'UNESCO (Cex)

Cette question a été traitée durant l'entretien en tête-à-tête entre le Chef du Département et M. Evans, le premier ayant remis au second l'original de l'aide-mémoire préparé par la DOI. Une copie en a été donnée ensuite à un représentant de l'ambassade d'Australie (M. James Silva). M. Evans a signalé durant les entretiens entre les deux délégations que l'Australie nous aidera dans la mesure du possible à ce sujet.

7. Candidature australienne au poste de directeur général de la FAO

Le Chef du Département relève que nous connaissons déjà l'importance du candidat australien au poste de directeur général de la FAO, ainsi que ses compétences.

8. Candidature de Sydney aux Jeux olympiques 2'000

M. Evans sait qu'il s'agit là d'une affaire privée. Le Chef du Département confirme à son interlocuteur qu'il ne nous appartient pas de participer à la désignation de la ville hôte des Jeux olympiques 2'000. (Comme on le sait depuis lors, le Comité international olympique, réuni à Monte Carlo, a attribué le 23 septembre 1993 ces Jeux à Sydney.)

(Les thèmes suivants ont été discutés de façon très informelle durant le dîner.)

III. RÉGION ASIE-PACIFIQUE

M. Evans s'est livré à un large tour d'horizon de la situation dans la région Asie-Pacifique et des relations de l'Australie avec celle-ci. Ce faisant, il a souvent fourni des informations qui sont déjà apparues lors du séminaire sur l'Asie du Sud-Est qui a été organisé le 23 août 1993 à Berne, en marge de la Conférence des Ambassadeurs, que nous ne reproduirons donc pas ici.

Selon M. Evans, la région Asie-Pacifique, Etats-Unis inclus, représente environ 50 % du produit national brut mondial et 40 % du commerce international. Il est essentiel pour l'Australie de ne pas se couper économiquement des Etats-Unis. Une réussite de l'APEC (Asia Pacific Economic Cooperation), une création australienne, ne signifierait nullement l'apparition d'un immense bloc commercial, mais représenterait bien plutôt une contribution supplémentaire à un système commercial ouvert, donc tout à fait dans l'esprit du GATT, ainsi qu'un contre-poids aux blocs économiques qui se développent en Asie de l'Est, en Amérique et en Europe.

L'Australie pousse aussi les Etats de cette région à mener un dialogue en matière de sécurité, à propos des trois domaines suivants: non-prolifération, transparence et mesures de confiance, diplomatie préventive. Elle s'efforce de développer le sens d'appartenance à une communauté de ces Etats, situés pourtant dans une région fort diverse. Cette communauté n'essaie pas encore de jouer un rôle au sein de la communauté internationale.

M. Evans considère que le potentiel de développement des pays de l'ASEAN est encore considérable. Il est optimiste quant à l'avenir de la Chine, qui ne court pas selon lui le risque de se désintégrer malgré le rythme de développement économique fort différent de ses régions.

La politique australienne visant à parvenir à une meilleure intégration du pays dans la région Asie-Pacifique ne signifie pas que l'Australie a par exemple changé de politique

en matière de droits de l'homme. Elle suit les mêmes objectifs qu'autrefois à ce sujet, mais dit les choses autrement.

IV. EUROPE

Aussenminister Evans stellt die Frage nach der Architektur und Kohärenz Europas, die Bundesrat Cotti wie folgt beantwortet.

Von allen Institutionen und (geplanten) Strukturen wie NATO, WEU, KSZE, Balladur-Plan etc. ist die EG der eigentliche Motor. Die Europäische Gemeinschaft ist nicht nur wirtschaftlicher Natur sondern verfolgt letztlich auch politische und sicherheitspolitische Ziele. Sie wird sich bald weiteren Staaten öffnen müssen. Wie wird sie sich dabei mehr dezentralisieren und doch ihre Zweckbestimmung beibehalten können? Nur ein vereintes Europa vermag Schwierigkeiten und Tragödien zu verhindern. Die gegenwärtigen führenden Politiker in Europa wie Kohl, Mitterand und Delors wissen aus der geschichtlichen Erfahrung um die Notwendigkeit der Errichtung Europas. Die nächste Politikergeneration, welche nicht über die gleichen Erfahrungen verfügt, darf diese Gewissheit nicht verlieren. Diese geschichtlich-politische Komponente muss auch in der Schweiz in der Diskussion um die Schweiz und Europa Platz greifen. Mit einer ausschliesslich wirtschaftlichen Argumentation, gerade bei steigender Arbeitslosigkeit, kann den Schweizern das eigentliche Wesen der Europäischen Gemeinschaft nicht verständlich gemacht werden. Die Verwirklichung des entsprechenden Denkprozesses braucht allerdings noch Zeit.

V. NEUTRALITÉ

Le dîner s'est terminé par une brève discussion sur la neutralité. M. Evans ne semble pas tenir la neutralité en haute estime. Il paraît penser qu'il s'agit là d'une notion dépassée, peu compatible avec l'exercice de la solidarité internationale. Il a parlé de neutralisation de la neutralité.

L'Ambassadeur Reimann a fait la démonstration que la neutralité n'a pas empêché la Suisse d'agir au bénéfice du système de sécurité collective que constituent les Nations Unies lors de la guerre du Golfe, exemple choisi par M. Evans. Ceci ne fait que confirmer qu'un Etat dont la neutralité est permanente peut faire partie des Nations Unies. Le contenu exact de ses obligations découle du degré d'abstraction de la réponse apportée par le système de sécurité collective en cas de menaces.

DFAE - Division politique II
p.B.15.21.Austr.(1).-YO

Berne, le 27 septembre 1993

NOTE À:

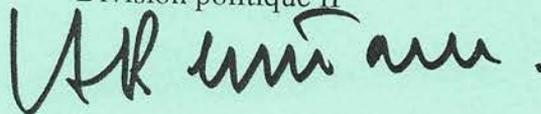
- PFI 28. Sep. 1993 15
- **DFAE**
 - Presse et information
 - DDIP, Section des traités internationaux (point no I.3.)
 - DDIP, Section des droits de l'homme (point no I.5.)
 - DOI, Section des Nations Unies et des Organisations internationales (points no II.1. à II.4. et II.7.)
 - DOI, Section des affaires culturelles et de l'UNESCO (points no I.2., II.6. et II.8.)
 - DASE (point no I.1.)
 - DDA (point no II.3.)
 - Division politique III, Politique du désarmement et questions nucléaires (point no II.5.)
 - Secrétariat politique
 - Bureau de l'intégration (point no IV.)
 - Ambassade de Suisse à Canberra (par fax)
 - **DFEP** - OFAEE, Pays industrialisés du Pacifique
 - **DFI** - Office fédéral des assurances sociales (point no I.4.)

Visite officielle de travail à Berne de Son Excellence l'Honorable Gareth John EVANS, Sénateur, Ministre des affaires étrangères d'Australie, le mercredi 22 septembre 1993

Vous trouverez ci-joint le rapport relatif à la visite susmentionnée.

Nous saisissons cette occasion pour remercier toutes les personnes qui nous ont remis une contribution pour le dossier de cette visite.

Division politique II



Reimann

Annexe mentionnée

Copie avec annexe:

- BRC, KE, NF, RX, DY, VSG, EGF, MI, FMD, BL (point no II.2.), MAP, YO